



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 402

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160844

**Direction en charge :** Bâtiments et gestion immobilière

**Objet :** Dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 23/09/2016

**Compte rendu affiché le :** 04/10/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)  
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)  
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER)  
Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

**Absents :**

Mme Marie-Hélène THOMAS

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 402

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160844

**Direction en charge :** Bâtiments et gestion immobilière

**Objet :** Dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

□ **Rappel et Références :**

L'ordonnance n°2014–1090 du 26/09/2014 porte obligation aux propriétaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) de déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) définissant une programmation pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité et leur financement.

En juin 2015, la Ville de Saint-Étienne a demandé, comme l'arrêté du 27/04/2015 l'y autorisait, prorogation du délai de dépôt et de celui d'exécution pour son Ad'AP.

M. le Préfet, par décision du 27/10/2015, a accordé cette prorogation et l'exécution de l'Ad'AP sur trois périodes triennales.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Étienne, propriétaire de 450 ERP, est tenue de déposer un Ad'AP dit de patrimoine avant le 27/10/2016. Elle a engagé depuis plusieurs années une démarche de mise aux normes d'accessibilité sur ce patrimoine avec une programmation annuelle de travaux, pour un montant annuel de 500 000 €. Une concertation étroite avec la Commission Communale d'Accessibilité a été organisée sur ce dossier. Le bilan des réalisations est présenté dans le rapport annuel de cette commission transmis pour information au Conseil municipal et à M. le Préfet.

L'Ad'AP va permettre de poursuivre cet engagement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle qui apportera une vision globale sur tous les types d'équipements. La mise en priorité s'appuiera essentiellement sur la répartition géographique des équipements afin d'offrir une offre optimale et cohérente aux usagers.

Parmi ces ERP, 90 sont déjà déclarés accessibles. Pour établir l'Ad'AP, il a fallu réaliser les diagnostics des 360 autres ERP non conformes au vu de la nouvelle réglementation par des bureaux de contrôle agréés.

□ **Contenu :**

Les élus en charge de ce dossier et la sous-commission d'accessibilité pour les bâtiments ont validé le 15/09/2016 les critères de mise en priorité, qui sont :

– une répartition cohérente des établissements par typologie (scolaires, sportifs, culturels...) sur l'ensemble de la ville ;

- l'usage des bâtiments en fonction des publics ciblés et de la fréquentation ;

- la faisabilité des travaux de mise aux normes, en termes techniques et financiers.

L'agenda d'accessibilité et le calendrier d'exécution seront établis à partir de l'état exhaustif des travaux à réaliser et des priorités de mise en oeuvre.

La première année sera mise à profit pour affiner les études nécessaires à certains travaux et certains chiffrages. La loi prévoit en effet un ajustement de l'agenda à la fin de cette première année.

La première période triennale sera consacrée à la finalisation de travaux pour atteindre l'accessibilité globale d'une centaine d'ERP ou sites, dont une trentaine de groupes scolaires, une vingtaine de sites sportifs, une vingtaine d'ERP associatifs et sociaux ainsi qu'une dizaine d'équipements culturels.

Seront différés sur les deux autres périodes triennales les travaux nécessitant des études préalables ou une réflexion sur le devenir des bâtiments, dans le cadre de la rationalisation et stratégie du patrimoine ou d'aménagements urbanistiques.

L'ordonnance prévoit également qu'une délibération de l'Assemblée Communale autorise M. le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

| o Financement                  | Ville | Département | Région | Etat | Europe | Autres |
|--------------------------------|-------|-------------|--------|------|--------|--------|
| <b>Investissement</b>          |       |             |        |      |        |        |
| <b>Fonctionnement</b>          |       |             |        |      |        |        |
| dont personnel supplémentaire  |       |             |        |      |        |        |
| dont prestations particulières |       |             |        |      |        |        |

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- valider les principes de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les établissements recevant du public dont la Ville est propriétaire,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à déposer ce dossier dans les délais requis.

|  |   |
|--|---|
| <b>Décision :</b> Proposition adoptée                                  | <b>Imputation budgétaire</b>                                  |
| <b>Résultat du vote :</b> 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) |   |
|  | <b>Pour Extrait,<br/>Pour le Maire,<br/>l'Adjoint délégué</b> |
|  | <b>Denis CHAMBE</b>   |